



Nettoyage de la Vierge de l'église par des alpinistes.

**Les subventions obtenues pour les travaux
d'urgence sur les charpentes et les voûtes
de l'église ont permis de réaliser des
travaux complémentaires pour un
montant de 1500 € :**

**le nettoyage de la Vierge de l'église par
l'entreprise de Travaux Sur Cordes
(T.S.C.) de Coutouvre.**

Travail périlleux !

Le Maire, Gérard MONCELON



**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
en date du jeudi 2 février 2017 à 20 h**

L'an deux mille dix-sept, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, M. BUSSERY, R. TISSOT, JP. BERNARD, J. PADET, G. NICOLAS, G. PLANCHE

Absent : E. ZGAINSKI

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 décembre 2016

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------	------------	-------------------	-----------

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du jeudi 2 février 2017

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------	------------	-------------------	--------------

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

M. X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

Répartition de la trésorerie suite à la dissolution du syndicat intercommunal du ramassage scolaire du Pays d'Astrée

Le schéma départemental de coopération intercommunal informe de la dissolution du Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire du Pays d'Astrée au 1er janvier 2016.

M. le Président du STIS Pays d'Astrée signale qu'il y a lieu de délibérer sur l'affectation du solde du compte financier restant (à ce jour 567,98 €). Une discussion s'engage entre les membres et il est proposé que ce solde soit donné à la commune de Saint-Etienne-Le-Molard qui reçoit toutes les réunions du syndicat depuis sa création en 1980.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation du solde du compte financier à la commune de Saint-Etienne-Le-Molard.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------	------------	-------------------	--------------

Convention de partenariat avec CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur

Mr le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de préciser les principes et conditions de réalisation du partenariat entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et le bénéficiaire [Mairie] du projet de défibrillation Automatisée Externe intitulé " Pose d'un défibrillateur"

Le Conseil d'administration de la Fondation d'entreprise CNP Assurances peut attribuer à notre collectivité, un soutien financier d'un montant de 450 € sous réserve que toutes les conditions soient réunies entre la Fondation d'entreprise CNP et la Mairie.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat pour l'achat d'un défibrillateur, sous réserve d'une offre plus intéressante d'un autre partenaire.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	-------------------	-----------

Convention entre l'association Musique et Danse et la Commune

- Il est demandé d'approuver la convention entre l'Association Musique et Danse, Communauté de Communes de Balbigny et la Commune de Néronde pour l'inscription de 6 enfants/élèves de notre municipalité pour l'année 2016-2017, représentant un coût de 558 € (Soit 93€ par élève).

M. le Maire rappelle que la Commune ne subventionne que les enfants et non les adultes.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Convention pour l'assistance technique du département pour la voirie communale

Le Département propose d'apporter aux communes rurales une assistance technique pour la gestion et l'entretien de leur voirie avec l'appui des Services Territoriaux Départementaux (STD) et de la Direction de l'ingénierie Territoriale pour la centralisation des demandes communales et la gestion des conventions.

Les prestations d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont les suivantes:

- * Conseil sur la procédure à suivre pour le classement et le déclassement des voies
- * Conseil d'ordre général pour l'exploitation de la voirie
- * Conseil à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- * Assistance à la programmation de travaux d'entretien de voirie et des ouvrages d'art.

Les prestations sont réalisées moyennant paiement des tarifs déterminés par délibération de l'Assemblée départementale.

Le montant de la participation versée par le maître d'ouvrage s'élève à 1 €/habitant pour la durée initiale de la convention, avec un montant plancher fixé à 250 €. Il est demandé au C.M. d'approuver la convention de l'assistance technique du Département pour la voirie communale.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Vote des Tarifs Communaux

Le C.M. à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs suivants pour l'année 2017.

Concessions cimetières

Perpétuelles	300 € le M2
Cinquantenaires	220 € le M2
Trentenaires	160 € le M2

Columbarium - Jardin du Souvenir

Concession de 50 ans pour une case	1000 €
Concession de 30 ans pour une case	700 €
Concession de 15 ans pour une case	500 €
Dispersion des cendres	100 €

Vote des tarifs de location des salles communales

Salle Henri IV

Association de Néronde	60 €	Associations extérieures	150 €
Particuliers habitants de Néronde	200 €	Personnes extérieures à Néronde	360 €
Apéritifs	50 €	Sono	40 €

Salle d'animation ancienne cure

Associations de Néronde	30 €	Associations extérieures	100 €
Particuliers habitants de Néronde	130 €	Personnes extérieures à Néronde	280 €
Apéritifs	50 €	Sono	40 €

Salles annexes ancienne cure

Mise à disposition gratuite pour le Club du Bon temps et de la Bibliothèque.

Salles des Sociétés, en mairie : Gratuit

Remplacement de la vaisselle cassée dans les deux salles

Coupelle	1 €	Verre ordinaire	1 €	Verre apéritif	1,50 €
Verre ballon	1,50 €	Coupe	1,50 €	Ramequin	1,50 €
Tasse	1,50 €	Assiette	3 €	Pot à eau	5 €

Stade des Chassagnes

Associations de Néronde	30€
Associations extérieures	50 €

Location Jardin Salle Henri IV

Le Conseil Municipal décide de reconduire la location du Jardin Salle Henri IV à Mme et Mr Henri ESCOFFIER domiciliés à Néronde, le bourg pour un montant annuel de 35 €. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le vote des tarifs communaux.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Fête du 14 Juillet projet feu d'artifice

Présentation d'un spectacle pyrotechnique sur le site du plan d'eau de Néronde le vendredi 14 juillet, Fête Nationale : 12 décors de feux + le bouquet final. Présentation du devis de M.Éric BERGER, concepteur pyrotechnique pour un montant de 1000 € TTC comprenant :

- Le spectacle pyrotechnique du vendredi 14 juillet
- Le transport des produits et le prêt du matériel de tir
- Les prestations de tir par les artificiers agréés C4 T2-N2
- Les assurances en responsabilité civile
- Les affiches en couleur pour l'annonce du spectacle

Il est demandé au C.M. d'approuver le devis présenté par M.Éric BERGER de 1000 € TTC

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

M. le Maire rappelle que le concours de pêche se déroulera simultanément le 14 juillet à l'étang. Il sera suivi en soirée d'un repas autour duquel sera tiré le feu d'artifice.

Bail Néronde / TDF concernant le Relais

Maître LEDUC, avocat, prend acte que la Mairie de Néronde avait réglé amiablement le litige avec TDF et qu'il n'y a plus lieu à ce jour de mettre au rôle l'assignation.

Le dossier pour lequel il intervenait au titre de notre assurance protection juridique est donc terminé. Il sera procédé à l'archivage de ce dernier, puis à sa destruction au terme du délai légal.

M. le Maire demande d'approuver le Bail, régi par le Code Civil, entre La commune de Néronde et TDF.

- Rappelle que le montant du loyer se traduit par :

* Une part fixe couvrant la location des biens et l'utilisation du Site pour les services audiovisuels, pour les services de communications électroniques à caractère de service public ou de services locaux à caractère d'intérêt général d'un montant de 500 € ;

* Une partie variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphone mobile au public d'un montant de 2500 € par opérateur installé.

Soit 3000 € / an avec effet rétroactif des loyers à partir de 2013.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- Informe de la mise en place de la plateforme nationale « France Mobile », outil visant à apporter une réponse aux territoires présentant une défaillance de couverture mobile.
- Propose aux élus de se connecter sur cette application afin de recenser les problèmes de couverture sur notre territoire et de les faire remonter auprès de la plateforme « France Mobile ».

Projet adressage des hameaux

L'adressage du centre-ville étant terminé, il faut recenser toutes les habitations se trouvant dans les hameaux pour leur attribuer une nouvelle numérotation et une adresse correspondant à leur quartier. Un accompagnement peut être fait par la poste.

Dossier HLM

Présentation du projet de division du tènement immobilier "HLM" dressé par la SCP Christophe PIGEON, Christian TOINON, Géomètres Experts DPLG, représentant deux lots.

1er Lot : Lot A d'une surface cadastrée de 440 M2

Lot réservé à la commune en vue d'un futur parking permettant aux résidents du quartier et/ou aux parents allant chercher leurs enfants à l'école de se garer sans aucun risque.

-2ème Lot Lot B d'une surface cadastrée de 1830 M2

Ce lot fait l'objet d'une vente aux enchères qui se déroulera à la mi-avril à la Mairie de Balbigny. Maître VIRICEL Notaire à Balbigny est en charge du dossier. Il est demandé au C.M. d'approuver le devis de la SCP PIGEON-TOINON d'un montant de 2022,22 € TTC, la vente aux enchères du bâtiment et le projet de division du tènement immobilier.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Diagnostic de la Chapelle

Mme POTTE, conservatrice des Monuments Historiques de la DRAC Loire Haute Loire établira le cahier des charges pour l'établissement du diagnostic. Ce diagnostic sera établi par un architecte du patrimoine. Elle note :

- une très forte présence d'humidité à l'intérieur de celle-ci
- une reprise à faire pour la croix située dans le cimetière
- l'urgence de la restauration de la Vierge à l'enfant pour laquelle nous pouvons obtenir une subvention à hauteur de 50%, attendu qu'elle est classée.
- la nécessaire mise en sécurité des statues.

Projet réfection de la Tour Coton - Subventions régionale et départementale

M. le Maire propose d'inscrire la réfection de la Tour Coton dans le cadre du contrat de ruralité donnant droit à une subvention régionale et de solliciter également le conseil départemental pour une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Après discussion, le Conseil municipal accepte cette proposition et valide le devis moins disant établi par l'entreprise CARBON-LAMBERT pour un montant HT de 29 890.00 €.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Dossier en cours

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement global du bourg et de la placette du cuvage est prévu dans le courant de l'année 2018.

La restructuration de la salle Henri IV est prévue pour fin d'année 2017, comprenant :

Des travaux extérieurs de mise en accessibilité : Création d'une rampe PMR, création d'une place de stationnement PMR, matérialisation au sol, ...

Des travaux intérieurs de mise en accessibilité : Démolition existant et création d'un sanitaire PMR mise en conformité de l'escalier d'accès à la scène

Des travaux sur le plafond suspendu acoustique en panneaux rigides de fibres minérales, isolation laine de verre, peinture, électricité et VMC. Montant prévu des travaux : 71 450 € H.T

Demande de subvention "Amende de Police" à prévoir pour la création du parking école.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. TROTTOIN qui accepte de vendre à la commune une dépendance cadastrée Section AC N° 145 à Néronde, ruelle du Cuvage pour un montant de 1 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de ce bâtiment au prix de 1 000 €

Questions Diverses

Rapporteur Xavier REYNARD

Il informe le Conseil Municipal que l'envoi des restes à réaliser pour contrôle et signature a été effectué avant le 15 janvier 2017 à la Trésorière de Feurs.

Il confirme la concordance des chiffres entre l'exécution budgétaire dans Hélios (Trésor Public) avec celui de notre compte administratif (Commune)

Il attend, courant février, les Comptes de Gestion définitifs éditables du Trésor Public, pour préparer, finaliser et clôturer les comptes administratifs des trois budgets communaux au 31 décembre 2016 [Budget Général Commune - Budget annexe assainissement et Budget CCAS]

Rapporteur Geneviève NICOLAS

Geneviève NICOLAS et Geneviève PLANCHE signalent que les réunions du comité de pilotage du diagnostic « Enfance jeunesse » se poursuivent.

- Deuxième phase du diagnostic en cours « Le Regard des professionnels et acteurs sur le terrain » auprès des jeunes de la Communauté de Communes

Vincent CHAUTARD et « Mairie-Conseil », encadrent le Projet Sport-Santé-Musique

- La troisième phase commencera pendant les vacances de Février il s'agira de rencontrer par binôme sur le terrain des groupes constitués « Club de foot, conseil municipal d'enfants etc..).

Prochaine réunion municipale : Vendredi 3 Mars 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 35.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE du vendredi 3 mars 2017 à 20h

Nombre de Membres : 10

En exercice : 11 - Présents : 10

L'an Deux mille dix-sept, le 3 mars, à 20 heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire.

Date de convocation : 28 février 2017

Présents : MMES et MM Gérard MONCELON, Jean BOTHERON, Xavier REYNARD, Pierre MOREL, Geneviève PLANCHE, Michel BUSSERY, Robert TISSOT, Jean Pierre BERNARD, Geneviève NICOLAS, Jocelyne PADET

Absent : M. Edouard ZGAINSKY, avec excuses

Secrétaire de séance : M. Jean BOTHERON

Conseil Municipal du 02 février 2017

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des votants : 10 voix Pour**

Conseil municipal du 03 mars 2017

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des votants : 10 voix Pour**

Vote du compte administratif Assainissement 2016

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2015 :	18 366,33 €
Dépenses :	14 472,32 €
Recettes :	19 299,54 €
Excédent de clôture 2016 :	23 193,55 €

Section d'Investissement

Déficit de clôture 2015 :	4 418,16 €
Dépenses :	24 902,79 €
Recettes :	18 763,64 €
Déficit de clôture 2016 :	10 557,31 €

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote -

Unanimité des votants : 9 voix Pour

Approbation du compte de gestion Assainissement 2016

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur -

Unanimité des votants : 10 voix Pour

Affectation de résultats budget Assainissement 2016

Investissement

Déficit de clôture 2016 :	10 557,31 €
Restes à réaliser dépenses :	0 €
Restes à réaliser recettes :	0 €
Besoin de financement :	10 557,31 €

Fonctionnement

Excédent de clôture 2016 :	23 193,55 €
Reprise au compte R002 :	12 636,24 €

Unanimité des votants : 10 voix Pour

Vote du compte administratif Communal 2016

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2015 :	143 746,57 €
Dépenses :	293 399,47 €
Recettes :	384 670,98 €
Excédent de clôture 2016 :	235 018,08 €

Section d'Investissement

Déficit de clôture 2015 :	22 869,55 €
Dépenses :	256 998,98 €
Recettes :	94 124,87 €
Déficit de clôture 2016 :	185 743,66 €

M. le Maire quitte la séance et en participe pas au vote -

Unanimité des votants : 9 voix Pour

Approbation du compte de gestion Communal 2016

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur -

Unanimité des votants : 10 voix Pour

Affectation de résultats budget Communal 2016

Investissement

Déficit de clôture 2016 :	18 5743,66 €
Restes à réaliser dépenses :	0 €
Restes à réaliser recettes :	37 000 €
Besoin de financement :	148 743,66 €

Fonctionnement

Excédent de clôture 2016 :	235 018,08 €
Reprise au compte R002 :	86 274,42 €

Unanimité des votants : 10 voix Pour

Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'Intercommunalité

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est concernant le transfert de la compétence urbanisme de la commune de Néronde à l'Intercommunalité, avant le 27 mars 2017.

Le C.M. de Néronde, après en avoir délibéré, décide, à l'**Unanimité des votants : 10 voix Pour** :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Forez-Est
- de donner tous pouvoirs à M.le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- de charger M. le Maire d'en référer à M. le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Convention pour l'instruction des autorisations du droit du sol

Actuellement, la commune de Néronde fait instruire les documents d'urbanisme par le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire. Ce service est payant.

Dans le cadre de la création de la Communauté de Communes de Forez-Est , l'instruction des actes relatifs à l'application du droit des sols seront instruits sans rémunération au service « Instruction » de la Communauté.

M.le Maire propose au C.M. de dénoncer la convention avec le SIEL et d'approuver le projet de convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est.

Le C.M. de Néronde, après en avoir délibéré, décide, à l'**Unanimité des votants : 10 voix Pour** :

- de dénoncer la convention avec le SIEL
- d'approuver les termes du projet de convention présentée
- de donner tous pouvoirs à M.le Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission est chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et la Communauté de Communes de Forez-Est.

Chaque conseil municipal dispose d'un représentant au sein de cette commission.

M. Xavier Reynard, accepte de représenter la commune à la CLECT de « Forez-Est »
MI.

Unanimité des votants : 10 voix Pour

Subvention contrat Ambition Région

Dans le cadre du dossier EAGB (Étude d'Aménagement Global du Bourg) , M.le Maire propose de solliciter une subvention dans le cadre du contrat Ambition Région, au Conseil Régional Rhône-Alpes-Auvergne .

Le C.M. de Néronde à l'**Unanimité des votants : 10 voix Pour** donne tous pouvoirs à M. le Maire pour solliciter cette subvention.

Indemnité Élus : nouvelle délibération , il convient de remplacer « indice brut terminal 1015 » par « indice brut terminal de la fonction publique »

Il convient de rectifier la délibération indemnitaire du 03 juin 2016 qui faisait référence à « l'indice brut terminal 1015 » par une nouvelle délibération qui fera état « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Unanimité des votants : 10 voix Pour

Dossiers en cours

P.Morel

- Dossier HLM
- Le bornage amiable a été effectué le 22 février
- La vente aux enchères est prévue le vendredi 21 avril à 14h30
- Des visites du HLM auront lieu le mercredi 05 avril et jeudi 14h30
- Attente de confirmation pour la publicité de la vente
- Salle Henri 4
- Une réflexion est en cours pour un éventuel projet d'agrandissement
- Attente de l'avant-projet pour étude et chiffrage
- Décision en fonction des chiffrages.

X.Reynard

- bâtiments cadastrés AC144 et AC 145
 - dans le cadre de cette vente, le diagnostic amiante est réclamé.
- A l' **Unanimité des votants : 10 voix Pour** le CM autorise le financement de ce diagnostic

J.Botheron

- Compte-rendu de la visite de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) le 01 février 2017
- Chapelle : humidité importante qui fragilise les maçonneries et porte atteinte à la conservation du décor et du mobilier
- Une étude de diagnostic permettra d'évaluer et de comprendre les problématiques et d'envisager différentes solutions
- Croix du cimetière
- le fût et la croix se dégradent sous l'effet du gel et du dégel. Urgence à intervenir.
- Vierge à l'Enfant
- des éléments au niveau de la structure et de la couche de polychromie menacent de se détacher. Travaux de restauration urgent. Des spécialistes sont contactés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Le Secrétaire de séance
M. Jean BOTHERON

Le Maire
M. Gérard MONCELON

MANIFESTATIONS Du 4ème TRIMESTRE 2016

Samedi 4 Février le concert de Jazz organisé par le comité des fêtes de ste Agathe en Donzy et les Amis de Néronde Après Zounbders Poulpe et ses 3 chanteuses en première partie, la fanfare des lendemains a mis le feu à la salle Henri IV en deuxième partie et un grand merci aux jeunes musiciens du groupe de Mathieu pour la 3ème partie. Très belle soirée



Concours de belote du Club du Bon Temps
bel après-midi jeux de sociétés
du club du bon temps
scrabble, triominio, diamino,
et bien sûr les cartes pour la belote



Carnaval :

Comme chaque année, les enfants se sont déguisés pour le carnaval. Ils ont défilé dans les rues du village dans le cadre des TAP avant de tous se retrouver le soir. Ils ont - c'est la tradition - brûlé Monsieur Carnaval et participé aux jeux organisés par l'Amicale Laïque.



Cabaret : La soirée Cabaret organisée par le Sou des Écoles a été une fois encore très réussie. Après avoir mangé une excellente choucroute, les spectateurs ont applaudi la succession des chansons, danses et sketches interprétés par les enfants et les adultes.



Ouverture de la pêche le 1er avril.

Domage, il pleuvait mais les tripes étaient délicieuses et ont réchauffé les frileux. Quelques courageux ont sorti les cannes et le soleil a pointé son nez vers 10 h.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2ème TRIMESTRE 2017

Samedi 8 Avril	Course aux œufs de l'Amicale Laïque
Samedi 13 Mai	Classes en 7
Samedi 20 Mai	Concours de pétanque semi-nocturne du Sou des écoles
Samedi 27 Mai	Challenge Kiki Keykey de la société de boules
Samedi 17 juin	Tête à tête cantonal de la société de boules
Mercredi 21 juin	Fête de la musique.

Manifestations du début du mois de juillet. A ne pas manquer !

1er juillet après-midi

A l'occasion des 30 ans de l'ADN, grande animation pour petits et grands dans le village : visites guidées sur les traces du patrimoine nérondois – animations dans les rues et sur la place de l'église avec le groupe musical *Room Bazar* – Jeux d'extérieur sur la place de l'église – Exposition à la salle de la cure. Concert de musique baroque à la Chapelle (entrée gratuite).

2 juillet : Fête de l'école

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur NERONDE.COM la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication : Commission « Culture et Communication »
si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique